



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°31

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 05/06/2020	L'an deux mille vingt Le onze juin à dix huit heures et quarante cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 15/06/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT  <b>Absent représenté</b> : Sylvain GUICHARD par Alain PIGEONNIER  <b>Secrétaire de séance</b> : Madame ROBERT Isabelle  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°31</b>  <b>OBJET :</b> <b>Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny</b>	Monsieur le Maire dresse la liste des syndicats dans lesquels, un membre titulaire (ou plusieurs) ou un membre suppléant (ou plusieurs) doit(vent) siéger pour représenter la commune. Une synthèse de présentation des différents syndicats a été adressée aux conseillers par voie dématérialisée en amont de cette séance afin qu’ils puissent se positionner sur les différents syndicats.  <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.5211-7, L.5211-8 et L.52212-7,</li><li>- <b>Vu</b> l’arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1970, autorisant la création du Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny.</li><li>- <b>Vu</b> l’arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2003, autorisant la modification et la mise en conformité des statuts du Syndicat.</li><li>- <b>Vu</b> l’arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> février 2005 autorisant la modification de l’article 5 des statuts (délégués) du Syndicat.</li><li>- <b>Vu</b> le résultat des élections municipales de mars 2020</li></ul>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny

Compte tenu du résultat de vote :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE	TITULAIRE OU SUPPLEANT
MAUGER	Olivier	Conseiller	1 Grande rue Prolongée	TITULAIRE
DUFOUR	Elizabeth	2 <sup>ème</sup> adjointe	1 Grande rue Prolongée	SUPPLEANT

**Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny**



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 juin 2020

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

  
**Ludovic BAZOT**

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

